



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Rentrée scolaires 2021

Question au Gouvernement n° 4061

[Texte de la question](#)

RENTRÉE SCOLAIRE DE 2021

M. le président. La parole est à M. Grégory Labille.

M. Grégory Labille. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, nous pouvons enfin nous réjouir de l'avancée de la campagne de vaccination. Depuis hier, lundi 24 mai, les membres des professions prioritaires, notamment les enseignants, peuvent s'inscrire pour se faire vacciner. La campagne s'ouvrira à l'ensemble de la population adulte le 31 mai. La campagne vaccinale avance donc et la sortie de la crise sanitaire – soyons optimistes – se dessine.

Toutefois, je m'interroge sur la gestion de la rentrée scolaire prévue au mois de septembre 2021, car j'y vois plusieurs éléments discordants, qui m'invitent à vous demander quelques précisions.

En effet, j'appréhende la gestion des effectifs en septembre 2021, notamment le nombre de personnels enseignants disponibles pour assurer les cours. Nous ne sommes pas à l'abri d'un retard possible dans la campagne de vaccination du personnel enseignant, des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les ATSEM, des auxiliaires de vie scolaire et du personnel de garderie et de cantine. Ce retard vous obligerait à maintenir la mesure de fermeture de classe en cas de détection de cas de covid-19. De nombreux directeurs d'école alertent déjà sur la difficulté d'assurer les remplacements des personnels enseignants en cas de maladie, liée ou non au covid-19. Parallèlement, la suppression de postes en milieu scolaire continue.

Compte tenu de la situation sanitaire, je crains un effet de ciseaux à la rentrée scolaire : les cas continueront à augmenter en raison des vacances d'été, tandis que le nombre des personnels enseignants diminuera, notamment dans les milieux ruraux. Une manière de réduire ce risque pourrait être la levée de la mesure de fermeture de classe en cas de détection d'un cas de covid-19 à partir d'un certain seuil de vaccination du personnel éducatif. Une autre serait de renoncer à la suppression de certains postes, prévue à la rentrée 2021.

Monsieur le ministre, comment avez-vous prévu de gérer la campagne vaccinale dans les établissements scolaires pour préparer au mieux la rentrée 2021 ? Tiendrez-vous compte de la situation sanitaire en donnant aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale les moyens de maintenir des postes d'enseignants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Votre question est évidemment très importante puisque la préparation de la rentrée doit faire l'objet d'un examen particulier lors d'une crise comme celle que nous traversons. Il est important de rappeler, d'abord, que des questions de ce

type se posaient l'année dernière à la même époque...

Mme Caroline Fiat. Sauf qu'il n'y avait pas de vaccin !

M. Jean-Michel Blanquer, ministreet que nous avons préparé une rentrée qui a permis le retour de tous les élèves. Bien sûr, tout n'a pas été parfait, mais les Français peuvent être collectivement fiers de leur système éducatif, qui est l'un de ceux ayant le mieux tenu au monde.

M. Pierre Cordier. Quelle modestie !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Bien entendu, nous avons l'intention d'aller de l'avant ; j'en parlais encore ce matin avec les organisations syndicales. Plusieurs questions se posent ; j'entrerai dans le détail dans d'autres circonstances. Concernant la question vaccinale, merci d'avoir rappelé les mesures qui viennent d'être prises : les professeurs peuvent désormais être vaccinés, quel que soit leur âge. Normalement, le rythme actuel permet d'envisager que tous les personnels – pas seulement les professeurs et pas seulement les personnels de l'éducation nationale, mais aussi ceux des collectivités locales concernées – puissent être vaccinés et à jour pour la rentrée prochaine.

Il y a aussi tous les enjeux relatifs aux tests. Nous déployons progressivement les tests antigéniques depuis le premier trimestre, les tests salivaires, et maintenant les autotests. Si l'épidémie est encore présente à la rentrée, nous poursuivrons la stratégie « tester, alerter, protéger », qui est décisive et qui a été la clef pour réussir l'ouverture des écoles.

Vous avez évoqué l'allègement du protocole sanitaire. Je suis le premier à le souhaiter pour la rentrée prochaine, parce qu'il nous permettrait d'avoir une vie courante plus facile. Cela dépend évidemment des données sanitaires, que nous évaluerons le moment venu, aussi bien au début du mois de juillet – comme l'année dernière – qu'à la fin du mois d'août, pour ajuster les choses. S'agissant des autres éléments de préparation de la rentrée, je vous répondrai ultérieurement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [M. Grégory Labille](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4061

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juin 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 juin 2021](#)